

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mardi 14 août 2018, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absences motivées :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2018-08-309

Ordre du jour

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 14 août 2018 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de juillet 2018;
5. Comptes à accepter – Juillet 2018;
6. Administration :
 1. Suivi du maire;
 2. Élections – Liste des donateurs et rapport de dépenses;
 3. Comité Embellissement – Demande de rencontre;
 4. MTMDET :
 - a) Réponse réfection de certains tronçons;
 - b) Réponse demande limitation de vitesse;
 5. Projet aménagement voie ferrée – CN;
 6. Centre de conditionnement physique – Système cartes à puce;
 7. GPS sur les véhicules;
 8. Activités financières;

9. Reconnaissance des bénévoles (Fête des Moissons) et nouveaux arrivants/bébés (déjeuner 125^e);
 10. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales;
7. Demandes d'appui :
 1. Silence... On s'amuse... – Gratuité de salle;
 8. Invitations :
 1. Bibliothèque municipale et scolaire Quilit – Réalité virtuelle;
 9. Urbanisme :
 1. Dérogation mineure – Monsieur Rock Lévesque;
 2. Dérogation mineure – Monsieur Maxime Berger;
 3. Dérogation mineure – Monsieur Vincent Caron;
 4. Dérogation mineure – Madame Johanne Livernoche;
 5. Terrain rue industrielle – Modification de la rue;
 10. Taxe d'accise 2014-2018 :
 1. Paiement de factures;
 2. Prolongation du programme;
 3. Nouvelle programmation;
 11. Caserne de pompiers :
 1. Règlement 2013-03/2015-01/2016-20 – Paiement de facture;
 2. Vérification externe par le MAMOT;
 3. Mise à jour des frais d'exploitation;
 12. Mise aux normes de l'eau potable :
 1. Règlement 2017-06 – Paiement de factures;
 2. Demande de budget supplémentaire – SNC-Lavalin;
 3. Procès-verbal – Réunion #9;
 4. ADM-3 rev02, ADM-14 et ADM-15;
 5. Demande de budget supplémentaire – Contrôle qualité – Englobe Corp.;
 13. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. Règlement 2017-06 – Transfert de factures;
 14. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 1. Règlement 2016-21 – Paiement de facture;
 15. Route du Lac-Malcolm;
 1. Règlement 2017-05 – Paiement de facture;
 2. Déboisement;
 3. Remblai;
 4. Telus – Fibre optique;
 16. Remplacement du système de réfrigération :
 1. Règlement 2017-07 – Paiement de factures;
 2. Demandes de changement – ME-01, ME-02, ME-03, ME-04, ME-05;
 3. Conditions de la nourrice;
 4. Hydro-Québec – Branchement;
 17. Ressources humaines :
 1. Monsieur Lionel Ouellet;
 18. Réfection Deuxième rang et route Pouliot :
 1. Règlement 2017-16 – Paiement de facture;
 2. Règlement 2017-16 – Transfert de factures;
 3. Réclamation – RIRL-2017-533;
 4. Demande au CN – Route Pouliot;
 5. Plans et devis

19. Réfection Deuxième rang vers St-Cléophas :
 1. Règlement 2017-17 – Paiement de facture;
 2. Augmentation du prix du bitume;
 3. Avis concernant travaux sortie VTT et 205 rang 2;
20. Développement résidentiel dans la zone 31R :
 1. Règlement 2018-05 – Relocalisation PP5 – Paiement de facture;
 2. PP5 – Conditions de sol – Alternatives proposées;
21. Projet de résidence La Seigneurie :
 1. Suivi;
22. Plan de mesures d'urgence – Nomination des chefs de mission;
23. Règlements :
 1. Règlement 2018-07 concernant l'augmentation de la limite de vitesse sur la route Pouliot – Adoption;
 2. Règlement pour l'ouverture des chemins l'hiver – Avis de motion et projet de règlement;
 3. Règlement 2016-16 – Emprunt équipements mécanisés – Paiement de facture;
 4. Règlement 2014-05 – Réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest – Paiement de facture;
24. OMH :
 1. Budget révisé;
 2. Demande de rencontre;
25. Changement d'automate – PP1;
26. Dépôt de documents :
 1. CN dans votre collectivité;
 2. MMQ – Fermeture de dossier;
27. Affaires nouvelles :
 1. Entrée Uniboard;
 2. Biomasse;
 3. Rang 3 – Rapport;
 4. Terrains route Rioux;
28. Période de questions;
29. Prochaine réunion – 20 août 2018;
30. Levée de la séance.

Période de questions :

1. SERV de la Vallée : Monsieur Bermond Roussel a été informé où ils vont passer les tuyaux pour extraire l'eau d'érable. Monsieur Roussel mentionne que trois (3) ponceaux sont à réparer dans la piste de raquette.
2. Un contribuable soulève un problème de rue. On l'informe que le rayon des rues Roger et Lebrun sera reconfiguré pour éviter que la forme de rue empiète sur la propriété de madame Sylvianne Larocque.
3. Fête au Village : Est-ce qu'il y aura une Fête au Village? Le Comité de la Gare Patrimoniale/Maison de la Culture et la Caboose aimerait accueillir l'orchestre Jammobile le dimanche 2 septembre, au cout de 600 \$. Les membres du conseil municipal sont d'accord et autorisent

que les frais de 600 \$ soient assumés par le Comité de la Fête au Village. Quelques employés seront affectés à cette journée.

4. Remerciements pour la ligne jaune faite sur la route du Lac-Malcolm.

Résolution 2018-08-310

Procès-verbaux

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de juillet 2018 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2018-08-311

Comptes à accepter

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de juillet 2018 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 212 257.97 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	190.00 \$
BELL MÉDIA INC.	546.14 \$
AUTOMATION D'AMOURS	224.20 \$
BERNARD & GAUDREULT	1 310.72 \$
BÉTON PROVINCIAL	145.17 \$
BIO-VALLÉE	81.58 \$
LABORATOIRE BSL	1 108.36 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	52.03 \$
CANADIEN NATIONAL	5 952.00 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	214.12 \$
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	7 446.24 \$
CLEROBEC INC.	3 158.07 \$
COLLÈGE SHAWINIGAN	2 800.00 \$
CONSTRUCTION DJL INC.	2 459.09 \$
DECARTECQ INC.	252.65 \$
DETEKTA SOLUTIONS	670.30 \$
DICOM EXPRESS	115.73 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	10.00 \$
ÉQUIPEMENT SMS	217.06 \$
ETHIER AVOCATS INC.	2 185.93 \$
FABRIQUE DE SAYABEC	40.00 \$
FAMILI-PRIX	49.97 \$
FINANCEMENT BARON	1 714.47 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	28.00 \$
GABION EXPRESS	1 405.69 \$
GROUPE VOYER INC.	50.27 \$
GROUPE SPORTS-INTER PLUS	889.73 \$
JOURNAL DU BRICK A BRACK INC.	18.40 \$
L PEINTURE INC.	206.96 \$
LAMARRE CLAUDETTE	106.93 \$

LES SERRES DE LA BAIE	1 936.79 \$
LES ÉQUIPEMENTS PIERRE-PAUL BEAULIEU INC.	849.67 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	23.00 \$
MALLETTE	505.89 \$
MAURICE BÉLANGER PAYSAGISTE INC.	629.32 \$
MCASPHALT	258.69 \$
MEGA JEUX PLEIN AIR	114.98 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	160 882.32 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	108.61 \$
OUELLET JÉRÉMIE	345.00 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	544.28 \$
PELLETIER ANTOINE	86.46 \$
PINEAULT DIANE	33.32 \$
POIRIER MARIE-CLAUDE	112.65 \$
PRAXAIR	819.71 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	1 173.76 \$
RENO-VALLÉE INC.	1 034.72 \$
RPF LTÉE	434.97 \$
SABLIÈRE MATANE	297.45 \$
SÉCURITÉ BERGER	756.32 \$
POINT S	84.51 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	166.72 \$
SERVIETTES INDUSTRIELLES	421.15 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	709.52 \$
SONIC	1 170.53 \$
SUCCESSION B B LEBLANC	60.00 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	48.28 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
TRANSPORT MARIO ASSELIN	146.83 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	678.35 \$
VIGNEAULT ET VIENS	195.39 \$
VILLE D'AMQUI	3 507.00 \$
ZONE ACCÈS PUBLIC BAS-SAINT-LAURENT	258.69 \$
TOTAL	212 257.97 \$

Administration – Informations et suivi du maire :

- 6.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, fait son suivi mensuel :
- Le terrain de tennis a été reconfiguré;
 - Des fleurs sont disparues à la gare;
 - Le terrain de balle-molle a été amélioré, incluant les Jardins à partager;
 - Sentiers Mic-Mac;
 - OMH;
 - Une rencontre avec toutes les associations est prévue;
 - Villa Georges Fournier : Un étage sera fermé, cinq (5) places RI seront fermées et déplacées au Manoir des Pignons. Ils ont également un problème de main-d'œuvre. Monsieur Belzile a demandé une rencontre;
 - Un lac à l'épaule avec les élus sera organisé par la MRC;
 - Un rappel sur la rencontre « Défi démographique » qui aura lieu le 29 août prochain à compter de 13 h 15 au centre communautaire de Sayabec.

- 6.2. Dépôt des formulaires *Liste des donateurs et rapport de dépenses – DGE-1038* préparés par les candidats suite à l'élection partielle du 10 juin dernier.
- 6.3. Le Comité Embellissement a déposé une demande de rencontre avec les membres du conseil municipal. Le responsable de ce dossier, monsieur Bruno Côté, conseiller, verra à organiser une rencontre avec le comité pour la première semaine de septembre.
- 6.4a. Dépôt de la réponse du ministère des Transports suite à la demande de réfection de certains tronçons de route. Monsieur Marcel Belzile, maire, demande à messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics, d'organiser une rencontre avec monsieur Yves Berger.
- 6.4b. Dépôt de la réponse du ministère des Transports suite à la demande de diminution de vitesse à l'intérieur des limites du village. Une étude sera faite à ce sujet.
- 6.5. Suite à une rencontre avec le CN qui a eu lieu le 16 juillet dernier, un projet sera déposé afin de faire l'aménagement paysager autour de la voie ferrée située dans le village.
-

Résolution 2018-08-312

Administration – Centre de conditionnement physique – Caméras et système de contrôle

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder à l'installation de caméras de surveillance à l'intérieur du centre de conditionnement physique de même qu'à l'installation du système de contrôle d'accès par cartes à puce pour le centre de conditionnement.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent la soumission d'Alarmes 911 Rimouski inc. au montant de 6 985.64 \$, taxes incluses. Cette soumission comprend :

- 1 unité de contrôle principal avec batteries et transformateurs;
- 2 lecteurs d'accès de type proximité;
- 1 logiciel de gestion des accès;
- 1 convertisseur de communication en IP pour les trois sites;
- 2 détecteurs de requête de sortie
- 3 contacts de porte encastrés;
- 1 gâche électrique en mortaise;
- 1 mécanisme de traction pour barre-panique à rods d'une porte extérieure Aréna;
- 1 unité d'alimentation pour mécanisme de traction;
- 1 passe-fil ou transfert de courant pour porte double;
- 200 cartes d'accès format (carte de crédit) (2.26 \$ ch.);
- 50 cartes d'accès format (porte-clefs) (4.99 \$ ch.);
- 1 bouton panique fixe avec protecteur au gymnase brancher sur système existant;
- 3 caméras intérieures mini dôme vari focale HD (1 hall entrée Aréna et 2 gymnase);
- 1 caméra factice (escalier d'accès au gymnase);
- Lot de câblage et quincailleries d'installation;

- Formation du personnel 1 heure inclus.

Le système sera fonctionnel en janvier 2019.

Résolution 2018-08-313

**Administration – Système
GPS sur les véhicules**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder à l'installation de GPS avec le programme *Véhicules connectés* proposé par Telus. Les systèmes GPS seront installés sur les véhicules suivants :

- Camion MACK;
- Loadeur.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent la dépense de 70 \$/mois découlant de l'inscription de ces véhicules au programme.

-
- 6.8. Dépôt des activités financières pour la période de juin 2018.
- 6.9. Des discussions sont en cours afin de trouver une nouvelle formule pour la reconnaissance du travail des bénévoles de même que l'arrivée des nouveaux arrivants et des bébés.
- 6.10. Le ministère des Transports nous annonce l'octroi d'une aide financière de 46 365 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales;
-

Résolution 2018-08-314

**Demande d'appui – Silence...
On s'amuse...**

- CONSIDÉRANT** les critères de la politique de don en vigueur à la municipalité de Sayabec;
- CONSIDÉRANT** que *Silence... On s'amuse...* est une entreprise à but lucratif et non un organisme;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a un cout d'entrée pour la conférence présentée par l'entreprise *Silence... On s'amuse...*;

Il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de refuser la gratuité de salle demandée par l'entreprise *Silence... On s'amuse...* Le cout pour la location de la salle de conférence sera donc de 65 \$, taxes incluses, tel que présenté dans la grille tarifaire en vigueur.

-
- 8.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, informe les membres du conseil que la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit organisera un événement le 28 septembre prochain afin de souligner les 10 ans de fusion de même que pour souligner la venue de la réalité virtuelle. Les

personnes intéressées à s'impliquer pour cette organisation sont priées d'en informer madame Charline Metcalfe, responsable de la bibliothèque.

- 9.1. Ce point sera traité lors de la séance d'ajournement du 20 aout 2018.
- 9.2. Ce point sera traité lors de la séance d'ajournement du 20 aout 2018.
- 9.3. Ce point sera traité lors de la séance d'ajournement du 20 aout 2018.
- 9.4. Ce point sera traité lors de la séance d'ajournement du 20 aout 2018.
- 9.5. Ce point sera traité lors de la séance d'ajournement du 20 aout 2018.

Résolution 2018-08-315

Taxe d'accise 2014-2018 – Paiement de factures

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 4 927.13 \$, taxes incluses, pour des frais admissible au programme de la taxe d'accise 2014-2018.

<u>Taxe d'accise 2014-2018</u>								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Tetra Tech QI inc.	60575845	2 135.63 \$	213.03 \$	106.78 \$	106.52 \$	2 242.14 \$	2 455.44 \$	19-juil-18
								Plan d'intervention - Reddition des comptes
	60577322	1 363.02 \$	135.96 \$	68.15 \$	67.98 \$	1 431.00 \$	1 567.13 \$	2 aout 2018
								Mise aux normes - Support
BPR-Infrastructure inc.	60575971	786.74 \$	78.48 \$	39.34 \$	39.24 \$	825.98 \$	904.56 \$	19-juil-18
								Honoraires et dépenses
TOTAL		4 285.39 \$	427.47 \$	214.27 \$	213.74 \$	4 499.12 \$	4 927.13 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 4 499.12 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 428.01 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

- 10.2. Un courriel nous informe que les modalités du programme de la TECQ 2014-2018 ont été révisées afin d'accorder une année supplémentaire aux municipalités pour compléter les travaux prévus

à leur programmation de travaux, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

10.3. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2018-08-316

Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 – Caserne de pompiers – Paiement de factures

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 4 875.14 \$, taxes incluses, pour des dépenses liées au projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 - Caserne de pompiers								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
RPF Lté	61180	910.17 \$	90.79 \$	45.51 \$	45.40 \$	955.56 \$	1 046.47 \$	12-juil-18
								Ajout éclairage enseigne
Eurovia Québec construction inc.	5802338706	3 330.00 \$	332.17 \$	166.50 \$	166.09 \$	3 496.08 \$	3 828.67 \$	30-juin-18
								Réparation asphalte
TOTAL		4 240.17 \$	422.96 \$	212.01 \$	211.49 \$	4 451.64 \$	4 875.14 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 4 451.64 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements d'emprunt 2013-03/2015-01/2016-20. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 423.50 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

11.2. Dépôt du courriel pour l'envoi des documents au MAMOT pour la vérification du dossier de la construction de la nouvelle caserne de pompiers.

11.3. Dépôt de la correspondance de la MRC de La Matapédia concernant la mise à jour des frais d'exploitation des casernes incendie louées par cette dernière.

Résolution 2018-08-317

Mise aux normes de l'eau potable – Règlement 2017-06 – Paiement de factures

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser

le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 1 156 483.34 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 1 et Lot 2.

Règlement 2017-06 - Mise aux normes								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
LOT #1:								
Englobe Corp.	900262310	19 708.09 \$	1 965.88 \$	985.40 \$	982.94 \$	20 691.03 \$	22 659.37 \$	26-juin-18
								Honoraires et dépenses
SNC-Lavalin	1373869	17 011.00 \$	1 696.85 \$	850.55 \$	848.43 \$	17 859.42 \$	19 558.40 \$	16-juil-18
								Surveillance
Action Progex inc.	Décompte #11	923 671.00 \$	92 136.18 \$	46 183.55 \$	46 068.09 \$	969 739.09 \$	1 061 990.73 \$	10-août-18
								Bordereau principal
LOT #2:								
Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée	45061	44 066.63 \$	4 395.65 \$	2 203.33 \$	2 197.83 \$	46 264.45 \$	50 665.61 \$	17-juil-18
								Décompte #3
Tetra Tech QI inc.	60576993	1 399.63 \$	139.61 \$	69.99 \$	69.81 \$	1 469.43 \$	1 609.23 \$	27-juil-18
								Honoraires professionnels
TOTAL		1 005 856.35 \$	100 334.17 \$	50 292.82 \$	50 167.10 \$	1 056 023.42 \$	1 156 483.34 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 056 023.42 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 100 459.92 \$ seront aussi payés par le règlement d'emprunt puis soumis aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-08-318

Mise aux normes de l'eau potable – Demande de budget supplémentaire – SNC-Lavalin

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de budget supplémentaire formulée par SNC-Lavalin suivant les commentaires et recommandations émis par madame Nathalie Lévesque, ingénieure au service de génie municipal à la MRC de La Matapédia, dans sa lettre transmise à la municipalité le 20 juillet 2018 et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

12.3. Dépôt du compte-rendu de réunion préparé par SNC-Lavalin suite à la rencontre #9 qui a eu lieu le 17 juillet dernier. La prochaine rencontre pour le projet de mise aux normes de l'eau potable aura lieu le 16 août 2018 à compter de 9 h au centre communautaire.

Résolution 2018-08-319

Mise aux normes de l'eau potable – ADM-3 révision 02, ADM-14 et ADM-15

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, les avis de modifications ADM-3 révision 02, ADM-14 et ADM-15 concernant respectivement l'ajout de membrane géoroute type 2, l'armature additionnelle et l'ajustement du prix du bitume.

Résolution 2018-08-320

Mise aux normes de l'eau potable – Demande de budget supplémentaire – Contrôle qualité – Englobe Corp.

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser les honoraires supplémentaires d'Englobe Corp. sur présentation des pièces justificatives (feuilles de temps et factures) afin de leur permettre de compléter les trois (3) semaines de surveillance manquantes.

-
- 15.2. Questionnement concernant le déboisement prévu lors des travaux sur la route du Lac-Malcolm.
- 15.3. Informations concernant le matériel de remblai en provenance des travaux de la route du Lac-Malcolm.
- 15.4. Fibre optique : il sera important de s'assurer que le projet de fibre optique de Telus soit intégré au projet de réfection de la route du Lac-Malcolm.
-

Résolution 2018-08-321

Remplacement du système de réfrigération – Règlement 2017-07 – Paiement de factures

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 25 845.50 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de remplacement du système de réfrigération au centre sportif David-Pelletier.

Règlement 2017-07 - Remplacement du système de réfrigération						
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	GRAND TOTAL	DATE
Stantec	1290456	6 449.50 \$	643.34 \$	322.35 \$	7 415.19 \$	29-juin-18
						Surveillance

Duotech Construction inc.	2056	16 029.84 \$	1 598.98 \$	801.49 \$	18 430.31 \$	20-juil-18
						Paielement #4
TOTAL		22 479.34 \$	2 242.32 \$	1 123.84 \$	25 845.50 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 22 479.34 \$ comprenant le sous-total des factures soit remboursée à même le règlement 2017-07. Le montant de la TPS ainsi que le montant de la TVQ pour un montant total de 3 366.16 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

16.2. Dépôt des différentes demandes de changements acceptées dans le projet de remplacement du système de réfrigération au centre sportif David-Pelletier.

Résolution 2018-08-322

Remplacement du système de réfrigération – Changement des nourrices

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'entreprise Duotech Construction à procéder aux travaux nécessaires pour le changement des nourrices au Centre sportif David-Pelletier afin d'éviter tout retard dans les travaux et l'ouverture du Centre sportif pour la saison 2018-2019.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal demandent à Duotech Construction de revoir le prix à la baisse de façon très significative concernant la main-d'œuvre. Pour ce qui du skytrack, il sera fourni par la municipalité.

16.4. Hydro-Québec nous informe qu'il prévoit procéder au branchement le 31 août 2018.

17.1. Monsieur Lionel Ouellet, préposé à l'entretien des parcs, est en arrêt de travail pour une durée indéterminée. Monsieur Bruno Lefrançois assurera le travail pour cette semaine et pour les semaines à venir, messieurs Jean-Yves St-Pierre et Rock Caron seront appelés au besoin.

Résolution 2018-08-323

Réfection 2^e rang et route Pouliot – Règlement 2017-16 – Paiement de facture

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture du décompte #1 à l'entreprise EUROVIA Québec Construction

inc. au cout total de 23 929.79 \$, taxes incluses, pour des frais liés aux travaux de réfection du Deuxième rang et de la route Pouliot.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 21 851.09 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2017-16. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 2 078.70 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-08-324

Réfection 2^e rang et route Pouliot – Règlement 2017-16 – Transfert de factures

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le transfert des factures du présentées au tableau ci-bas et payées par la réserve financière gravière et sablière vers le règlement d'emprunt 2017-16.

Règlement 2017-16 - Deuxième rang et route Pouliot								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Englobe Corp.	900245635	10 485.00 \$	1 045.88 \$	524.25 \$	522.94 \$	11 007.94 \$	12 055.13 \$	12-déc-17
								Travaux terrain et essais labo
	900249617	2 000.00 \$	199.50 \$	100.00 \$	99.75 \$	2 095.75 \$	2 299.50 \$	26-janv-18
								Planif, supervision, rapport
TOTAL		12 485.00 \$	1 245.38 \$	624.25 \$	622.69 \$	13 103.69 \$	14 354.63 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 13 103.69 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à la réserve financière gravière et sablière à même le règlement 2017-16. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 1 246.94 \$ demeurent payés par le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

-
- 18.3. Dépôt des documents de réclamation au programme RIRL pour les plans et devis dans le projet de réfection du deuxième rang et de la route Pouliot.
 - 18.4. Suivi du dossier pour la demande de permis au CN pour les travaux prévus à la hauteur de voie ferrée sur la route Pouliot.
 - 18.5. Dépôt des plans et devis pour les travaux de réfection du deuxième rang et de la route Pouliot.
 - 19.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.
 - 19.2. Dépôt des documents nous informant de la hausse du prix du bitume.
-

19.3. Dépôt de l'échange courriel concernant les travaux à la hauteur du chemin de sortie pour les véhicules tout-terrain de même qu'au ponceau transversal en façade de la propriété du 205 rang 2.

Résolution 2018-08-325

**Développement résidentiel –
Règlement 2018-05 –
Relocalisation PP5 –
Paiement de factures**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées dans le tableau ci-bas au cout total de 42 736.22 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de relocalisation de PP5.

Règlement 2018-05 – Relocalisation PP5								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Action Progex inc.	Décompte #11	30 532.10 \$	3 045.58 \$	1 526.61 \$	1 522.79 \$	32 054.89 \$	35 104.29 \$	10-août-18
								Bordereau secondaire
Les Constructions H.L. Thériault inc.	8651	6 637.90 \$	662.13 \$	331.90 \$	331.07 \$	6 968.96 \$	7 631.93 \$	20-juin-18
								Remplissage
TOTAL		37 170.00 \$	3 707.71 \$	1 858.51 \$	1 853.86 \$	39 023.85 \$	42 736.22 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 39 023.85 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même règlement 2018-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 3 712.37 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-08-326

**Développement résidentiel –
Déplacement PP5**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le déplacement du poste de pompage #5 selon les ajustements suivants :

- L'abandon du raccordement gravitaire éventuel du développement potentiel prévu initialement du côté nord-ouest de la route de Ste-Paule. Advenant que ce secteur se développe un jour, un poste de pompage sera donc requis à son extrémité;
- La relocalisation du poste de pompage à l'intérieur du développement domiciliaire, soit plus particulièrement entre les terrains 8 et 9, où une acquisition de 15 m a été prévue en remplacement de la servitude permanente prévue initialement entre les terrains 6 et 7. Le poste de pompage a été prévu légèrement en retrait de l'alignement des maisons projetées afin d'en limiter la visibilité, tel que convenu

- (façade des maisons ajustée à 10 m et façade du poste de pompage prévue à 12 m (voir plan);
- Le rehaussement des conduites dans la partie la plus critique afin de faciliter les travaux et d'éviter d'empiéter davantage sur le terrain du promoteur. En principe, la conduite sanitaire devrait être maintenue au centre de la servitude permanente prévue en bordure de l'emprise de la route de Ste-Paule. Il est à noter cependant que la hauteur du profil ajusté entre les regards S-1C et S-1A doit être validée avant la réalisation des travaux afin de s'assurer de raccorder les entrées de service du côté ouest de la route déjà construites (voir note au plan);
 - Le maintien du poste de pompage selon le concept initial considérant que ce dernier est déjà fabriqué. Il est à noter que le dessus du poste de pompage a été prévu à 450 mm du terrain existant actuel confirmé par l'entrepreneur, ce qui permettra un dégagement final de 300 mm suite à l'aménagement paysager du terrain (± 150 mm de terre végétale et gazon). De plus, ce niveau permettra le raccordement ultérieur de la phase 2 avec une tranchée standard (aqueduc et sanitaire dans la même tranchée) sans rehaussement significatif du terrain naturel après vérification préliminaire, et ce, tel que souhaité par le promoteur afin de limiter les coûts applicables. Le tout a été analysé avec le promoteur cet avant-midi;
 - Le maintien du trop-plein à l'extrémité nord du développement;
 - Trois regards sont toujours requis pour la réalisation des travaux. Une vérification est cependant requise au chantier afin de valider si ces derniers peuvent être modifiés tout en conservant leur intégrité (structure et étanchéité), et au besoin, de nouvelles sections seront requises (à valider au chantier

21. Madame Marie Element, conseillère, fait le suivi du dossier concernant le projet de résidence La Seigneurie. Les plans seront refaits par les Architectes Goulet & Lebel pour que la construction se débute dès juillet 2019. Le nouvel édifice sera construit en arrière des résidences Ross.

22. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2018-08-327

Règlement 2018-07
concernant l'augmentation la
limite de vitesse à 80 km/h sur
la route Pouliot – Adoption

P R O V I N C E D E Q U É B E C

M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C

R È G L E M E N T 2 0 1 8 - 0 7

C O N C E R N A N T L ' A U G M E N T A T I O N D E L A L I M I T E D E V I T E S S E
À 8 0 K M / H S U R L A R O U T E P O U L I O T

ATTENDU QUE la route Pouliot se situe à l'extérieur de la zone résidentielle de la municipalité;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 qu'elle présenterait un règlement visant l'augmentation de la limite de vitesse à 80 km/h sur la route Pouliot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le présent règlement et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Que le présent article décrète une vitesse maximum de 80 km/h sur toute la longueur de la route Pouliot.

ARTICLE 3

Que le conducteur qui commet une infraction est passible d'une amende prévue au code de la sécurité routière.

ARTICLE 4

Que le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2018.

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Résolution 2018-08-328

**Règlement concernant
les chemins et routes ouverts à
la circulation des véhicules
automobiles durant l'hiver
2018-2019– Avis de motion**

Madame Marie Element, conseillère, donne avis de motion qu'elle présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement concernant les chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2018-2019.

23.2. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le projet de règlement 2018-08 concernant les chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2018-2019.

Résolution 2018-08-329

Règlement 2016-16 –
Équipements mécanisés –
Païement de facture

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 19711 à l'entreprise Atelier de soudure M. Poirier inc. au cout total de 225.76 \$, taxes incluses, pour l'anti dérapant galvanisé pour la remorque.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 206.14 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même règlement 2016-16. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 19.62 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-08-330

Règlement 2014-05 –
Réhabilitation du 7, boul.
Joubert Ouest – Païement de
facture

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 900262780 à l'entreprise Englobe Corp. au cout total de 376.98 \$, taxes incluses, pour des frais d'honoraires liés au projet de réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 344.23 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même règlement 2017-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 32.75 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

24.1. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

24.2. Une demande de rencontre sera formulée auprès du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Sayabec. Monsieur Bruno Côté, conseiller responsable de ce comité, s'assurera de faire le suivi de ce dossier.

Résolution 2018-08-331

**Changement d'automate –
PP1**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la soumission de l'entreprise Automation D'Amours inc. pour la mise à niveau du poste de pompage PP1. La soumission, par station de pompage, s'élève au montant de 5 825 \$, plus les taxes applicables, et comprend :

- Automate programmable et Interface-opérateur PanelView Allen-Bradley;
- Câble de communication et powersupply 24VDC;
- Quincaillerie;
- Programmation du PLC et de l'interface;
- Installation et câblage;
- Essais, mise en marche et formation.

Dépôt de documents :

- 26.1. Dépôt de la documentation concernant *CN dans votre collectivité*.
- 26.2. Dépôt de la correspondance de la MMQ qui dénie la responsabilité de la municipalité dans le dossier de réclamation 181243-30-JEP, fermant du même coup ce dernier.

Affaires nouvelles :

- 27.1. Entrée Uniboard : L'usine fera modifier son entrée par Eurovia à ses frais et la coordination avec les travaux de la municipalité sera assurée par monsieur Alexandre Tremblay, ingénieur à la MRC de La Matapédia.
- 27.2. Biomasse – Gestion Conseil PMI : Nous sommes dans l'attente d'un retour d'appel. Monsieur Belzile communiquera avec monsieur Savard dès demain, 15 août 2018.
- 27.3. Nous attendons encore le rapport du rang 3 pour la correction des ornières.

Résolution 2018-08-332

**Terrain route Rioux -
Dézonage**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'enclencher les démarches afin de faire demander à la CPTAQ le dézonage du terrain situé au coin de la route Rioux et du rang 2 ainsi que pour la partie zonée verte du parc industriel, située sur la rue Industrielle.

Période de questions :

1. Est-ce que le déficit de l'OMH inclut la réparation du logement qui a brûlé?
 2. Berce Sphondyle : Il serait important que tous les citoyens s'occupent d'éliminer la berce qui pousse sur leur terrain. Monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, explique qu'Uniboard analyse les possibilités de brûler la plante avec les écorces dans les chaudières. Des vérifications seront faites au ministère de l'Environnement.
-

Résolution 2018-08-333

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 22 h 36 et qu'elle soit ajournée au lundi 20 août 2018 à 19 h 30.

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier